Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260630-2026_07_6-DE

N° 2026.07.6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

Madame Chantal DETOT a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

SDE – CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT POUR LA MAINTENANCE DES FEUX DE CARREFOUR

Monsieur André BOURGET, adjoint au Maire en charge de la voirie rappelle au Conseil Municipal que la commune confie l'entretien des feux de carrefour de la RD 768 au Syndicat Départemental d'Energie.

Il ajoute que les marchés conclus par le syndicat devront être remis en concurrence en juin 2026 et que ce dernier a besoin de savoir si la commune renouvelle son adhésion à la centrale d'achat.

Vu l'adhésion de la commune en 2022 à la centrale d'achat,

Considérant l'intérêt qu'il y a à mutualiser les prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefours, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme son adhésion à la centrale d'achat « entretien et renouvellement des feux de carrefour » constituée par le SDE,
- Inscrit au budget les sommes nécessaires,
- Confie à la centrale d'achat la maintenance des installations suivantes : CD 768 jusqu'au 30 juin 2030 date de fin des marchés souscrits par la centrale d'achat.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.